

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/01/2026 - B2026/000262 - 1999 B 00057 - 421 650 110 - 3A SERVICES

Désignation de l'entreprise SARL 3A SERVICES										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 21 rue de la Talaudière 42000 SAINT ETIENNE											
Numéro SIRET* 4 2 1 6 5 0 1 1 0 0 0 0 2 4											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12	
										Exercice N clos le 31/12/2023	
ACTIF										Brut	
										1	
										Amortissements-Provisions	
										2	
										Net	
										3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	Immobilisations corporelles*			028	321 893	030	246 948		74 944		
	Immobilisations financières* (1)			040	277	042			277		
	Total I (5)			044	322 170	048	246 948		75 221		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	68 552	070	3 895		64 657		
		Autres* (3)		072	113 459	074			113 459		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	40 717	086			40 717			
	Charges constatées d'avance *		092	868	094			868			
	Total II		096	223 597	098	3 895		219 702			
	Total général (I + II)		110	545 768	112	250 843		294 924			
PASSIF										Exercice N NET	
										1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120					54 000		
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126				5 400			
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131				85 955			
	Report à nouveau			134							
	Résultat de l'exercice			136				809			
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142				146 165			
Provisions pour risques et charges										Total II	
										154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				43 805			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166				5 047			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)			169	24 927			30 229			
	Comptes courants d'associés			173				88			
	Autres dettes			175				11 474			
	Produits constatés d'avance			174				58 114			
Total III			176				148 759				
Total général (I + II + III)										180	
										294 924	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	8 993			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 3A SERVICESNéant ☐Exercice N clos le
31/12/2023**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
	Production vendue	biens	215	214	83 213		
		services*	217	218	3 600		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	11 170		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	97 983		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	48 551		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	4 576		
	Rémunérations du personnel*			250	14 100		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	10 340		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al.3 du CGI))	255	254	17 557		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259 260	262			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	95 124	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 858		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280			
	Produits exceptionnels	(IV)		290			
	Charges financières	(V)		294	2 048		
	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	809	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	809	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies B)))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	809	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
Déficits antérieurs reportables : * 1 349 dont imputés sur le résultat :				360	809		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 3A SERVICES										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420	12 500	422		424		426	12 500												
	Constructions	430	254 280	432		434		436	254 280												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	58 612	472		474	3 500	476	55 112												
Immobilisations financières		480	277	482		484		486	277												
TOTAL		490	325 670	492		494	3 500	496	322 170												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499													
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506													
	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	174 278	522	17 557	524		526	191 836												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
Autres immobilisations corporelles	560	58 612	562		564	3 500	566	55 112													
TOTAL		570	232 891	572	17 557	574	3 500	576	246 948												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
	TX MAC GARE																				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
	1	3 500	3 500																		
	2																				
	3																				
	4																				
	5																				
	6																				
	7																				
	8																				
9																					
10																					
TOTAL	578	3 500	580	3 500	582		584		586	581	587	589									
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		594	595									
TOTAL							596		585		597	599									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3A SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 895	652		654		656	3 895
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 895	682		684		686	3 895

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	1 349
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	809
Déficits reportables	984	539
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	539

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	20 503
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 638
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL 3A SERVICES

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

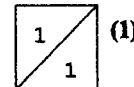
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										020																																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		022																											
Effectifs au sens de la CVAE																		023																											
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		026																											
Période de référence										024				/				/						160				/				/													
Date de cessation																		186				/				/																			

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

4 2 1 6 5 0 1 1 0 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3A SERVICES

ADRESSE (voie)

21 rue de la Talaudière

CODE POSTAL

42000

VILLE

SAINT ETIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 375

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille ALLEGRE Prénom(s) THIERRY
Nom d'usage % de détention 92.26 Nb de parts ou actions 3 114
Naissance : Date 28071965 N° Département 42 Commune ST ETIENNE Pays FRANCE
Adresse : N° 52 Voie rue du Maine
Code Postal 49100 Commune ANGERS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

4 2 1 6 5 0 1 1 0 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3A SERVICES

ADRESSE (voie) 21 rue de la Talaudière

CODE POSTAL 42000

VILLE

SAINT ETIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

SARL 3A SERVICES
21 rue de la Talaudière
42000 SAINT ETIENNE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

1. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AVEC QUEL DES REVENUS ASSIMILÉS ÉTRANGERS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

RENTES ET RENTES VIAGÈRES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1. NAME OF COMPANY OR INDIVIDUAL _____

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
Donations et versements reçus au titre de l'exercice			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Désignation de la société:					
SARL 3A SERVICES			Adresse du siège social :		
SIRET		4 2 1 6 5 0 1 1 0 0 0 0 2 4			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
21 rue de la Talaudière					
42000 SAINT ETIENNE					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
Activités exercées Location de terrains et d'autres biens immobiliers					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		0	
		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Autres dispositifs	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité					
Nom et coordonnées		ECF		Viseur conventionné	
- du prestataire :				Visa : CGA	
- du comptable : SAS BLAISE-PETIT					
5 allée de la Girardièrre 42000 ST ETIENNE				Tél : 0477251942	
- du conseil :				Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :				Tél :	
- N° d'agrément :					

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL 3A SERVICES
21 rue de la Talaudière
42000 SAINT ETIENNE
42165011000024
6820B

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	809
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	809
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

3A SERVICES
SARL au capital de 54000 Euros

Siège social 21 rue de la Talaudiere
42000 ST-ETIENNE
SIRET N° 421 650 110 00024

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 24 juin 2024
(Exercice clos le 31/12/2023)

L'an deux mille vingt-quatre le 24 juin à 18 heures 00, les associés de la société, se sont réunis à 21 rue de la Talaudiere 42000 ST-ETIENNE

L'assemblée est présidée par Mr ALLEGRE Thierry en qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés, à savoir :
Mr ALLEGRE Yves propriétaire de 10 parts ;
Mr ALLEGRE Thierry propriétaire de 3114 parts ;
Mr ALLEGRE Christophe propriétaire de 251 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 3375 parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président

- les lettres de convocation remise en main propre ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial du gérant relatif aux opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1996
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- quitus à la gérance
- affectation des résultats de l'exercice ;
- approbation du rapport spécial du gérant relatif aux opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1996.
- questions diverses ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

JA

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2023, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à 100% des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter Le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

* Autres réserves	+ 809,78 Euros
-------------------	----------------

Cette résolution est adoptée à 100% des voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve successivement chacune des conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1996 au cours de l'exercice écoulé et pour les exercices précédent entre la SCI 3A IMMO, la la société 3A SERVICES et entre le Gérant Mr Thierry Allegre et la société 3A SERVICES telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport spéciale du gérant.

Cette résolution est adoptée à 100% des voix.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19H00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance.

LA GERANCE